



S'INSCRIRE À ETTERBEEK

Citoyenne et citoyen UE

Etterbeek 





Contact

Service Etrangers

avenue des Casernes 31/1
1040 Etterbeek

02 627 21 11

etrangers@etterbeek.brussels
etterbeek.brussels

Heures d'ouverture sans rendez-vous

Lundi	08:00 - 12:45	14:00 - 15:45
Mardi	08:00 - 12:45	14:00 - 18:45
Mercredi	08:00 - 12:45	14:00 - 15:45
Jeudi	08:00 - 12:45	14:00 - 15:45
Vendredi	08:00 - 12:45	



Une brochure pour vous aider à vous installer dans notre commune

Etterbeek compte, parmi ses habitants, près de 18.000 citoyens issus de l'Union européenne ; ce qui représente 37% de sa population totale.

Envisager un séjour de longue durée en Belgique implique inévitablement d'entreprendre toute une série de démarches, notamment auprès de votre administration communale.

Pour vous accompagner dans ces démarches parfois complexes, notre service des Etrangers a conçu cette brochure. Son but est de vous expliquer clairement la procédure à suivre pour toute inscription d'un citoyen de l'Union Européenne au registre des étrangers ainsi que les étapes nécessaires pour obtenir une carte de séjour.

Bien sûr, les agents qui vous accueillent au guichet lors de votre premier rendez-vous pour demander une autorisation de séjour, restent vos interlocuteurs privilégiés. Ils sont là pour vous accompagner et peuvent vous orienter, lors de ce premier contact, vers notre plateforme Irisbox. Sur Irisbox, vous pourrez, le cas échéant, facilement compléter votre dossier ou accéder à d'autres démarches en ligne. Cette solution très pratique vous permet de gagner un temps précieux.

N'hésitez pas à contacter le service Etrangers, il vous aidera autant que possible et contribuera ainsi à rendre votre séjour à Etterbeek plus agréable encore.



VINCENT DE WOLF

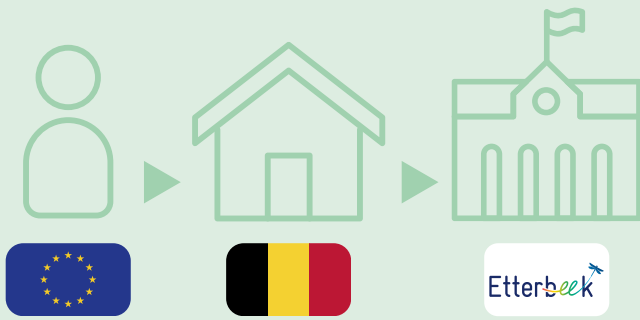
*Député-Bourgmestre, en charge
de la Participation citoyenne*



PATRICK LENAERS

*Officier de l'Etat civil
Échevin de la Population et des Etrangers*

1. J'ARRIVE À ETTERBEEK



- ✓ Je mets mon nom sur la boîte aux lettres et sur la sonnette
- ✓ Je prends rendez-vous auprès de mon administration communale pour introduire une demande de séjour

Démarche à sélectionner :

- ➔ Première inscription ou suivi / Ressortissant UE

2. PREMIER RENDEZ-VOUS - INSCRIPTION



Je me présente avec :

- ✓ Mon passeport ou ma carte d'identité nationale
- ✓ Mes documents concernant mon séjour
- ✓ 30€

3. JE REÇOIS LA VISITE DE MON AGENT DE QUARTIER POUR VÉRIFIER LA RÉALITÉ DE MA RÉSIDENCE



- ✓ Délai : entre 1 à 4 semaines

4. JE REÇOIS MA CONVOCATION POUR COMMANDER MON TITRE DE SÉJOUR



- ✓ Je reprends rendez-vous auprès de l'administration communale

Démarche à sélectionner :

- ➔ Carte A, B, UE, F, H, I, J ou M
Demande

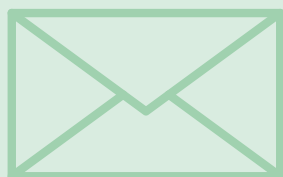
5. SECOND RENDEZ-VOUS – COMMANDE DE CARTE DE SÉJOUR



Je me présente avec :

- ✓ Mon passeport ou ma carte d'identité nationale
- ✓ L'annexe reçue lors de mon premier rendez-vous
- ✓ Une photo
- ✓ 26€

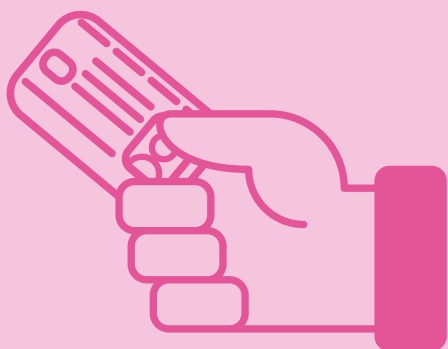
6. JE REÇOIS LES CODES D'ACTIVATION DE MON TITRE DE SÉJOUR PAR COURRIER



Je peux désormais venir récupérer mon titre de séjour à l'administration communale

- ✓ Délai : entre 2 et 3 semaines

7. JE VIENS RETIRER MON TITRE DE SÉJOUR



Je me présente sans rendez-vous avec :

- ✓ Les annexes reçues lors de mes précédents passages
- ✓ Les codes d'activation de mon titre de séjour

FAQ

Numéro de registre national

Où : votre numéro de registre national est mentionné sur votre annexe 19 et sur votre titre de séjour.

Quoi : il s'agit d'un identifiant unique vous permettant d'entamer certaines démarches administratives (ouverture d'un compte en banque, inscription à la mutuelle, etc.).

Titre de séjour

Validité : 5 ans

Quand : vous pourrez commander votre titre de séjour lorsque vous aurez apporté tous vos documents relatifs à la raison de votre séjour et lorsque l'enquête de résidence sera positive. Dans certains cas de figure, l'accord de l'Office des Etrangers est indispensable afin de pouvoir commander votre carte de séjour. Celui-ci dispose d'un délai de maximum 6 mois pour prendre une décision.

Quoi : il vous permet d'effectuer certaines démarches administratives en ligne (déclaration fiscale, commande de certains documents, etc.). Cependant, il ne peut pas être utilisé comme document de voyage.

Code PIN/PUK

Quoi : ils sont nécessaires afin d'activer votre titre de séjour. Ils vous permettront également de vous connecter lorsque vous devez effectuer des démarches en ligne.

Codes perdus : En cas de perte ou de non-réception de vos codes, veuillez contacter le service Etrangers.

Enquête de résidence

Quand : les agents de quartier passent de manière aléatoire entre 7h et 19h, et ce également le samedi. Il n'est donc pas possible de prendre rendez-vous avec eux.

Visite : les agents de quartier sont obligés de vous rencontrer à l'adresse et s'y présenteront à plusieurs reprises si nécessaire.

Enquête négative : en cas d'enquête négative, veuillez contacter le service Etrangers.

Contact police : 02 788 91 00.

Carte de stationnement

Quoi : cette carte payante vous permet de garer votre véhicule gratuitement sur Etterbeek.

Comment : la demande peut se faire en ligne ou sur rendez-vous au guichet du service Stationnement payant.

Coût : 25€



Chère résidente, cher résident,

Il existe, dans votre commune d'Etterbeek, un Conseil consultatif des résidents étrangers européens et non-européens, dénommé « *In'Etterbeek* ».

La population etterbeekoise est en effet constituée, à 49 %, de citoyens ne possédant pas la nationalité belge. Notre territoire est riche de 154 nationalités et il est important que chacun puisse y avoir sa place.

En tant que nouveau résident, vous êtes vivement convié à rejoindre la communauté in'Etterbeek; vous pourrez vous y exprimer sur différents aspects de la vie communale et profiter d'une série d'activités multilingues. Quant à nous, autorités communales, cela nous permettra de mieux rencontrer vos besoins et vos aspirations.

Parmi les activités régulièrement mises en place, nous pouvons citer les rencontres « *AfterWork* », les conférences, les ateliers, ou encore certains événements sportifs et culturels. Toutes les activités sont proposées en traduction anglaise et sont entièrement gratuites. Les informations vous parviennent par le biais d'une newsletter électronique.

Tous les deux ans, le Conseil consultatif élit en son sein 24 conseillers effectifs et 24 conseillers suppléants qui, ensemble, proposent des sujets de réflexion ou des propositions d'actions au Collège des bourgmestre et échevins de la commune. C'est, là aussi, une belle façon de faire entendre sa voix.

Pour rejoindre cette grande communauté et être informé-e de ses activités, il vous suffit de nous écrire à l'adresse participation@etterbeek.brussels

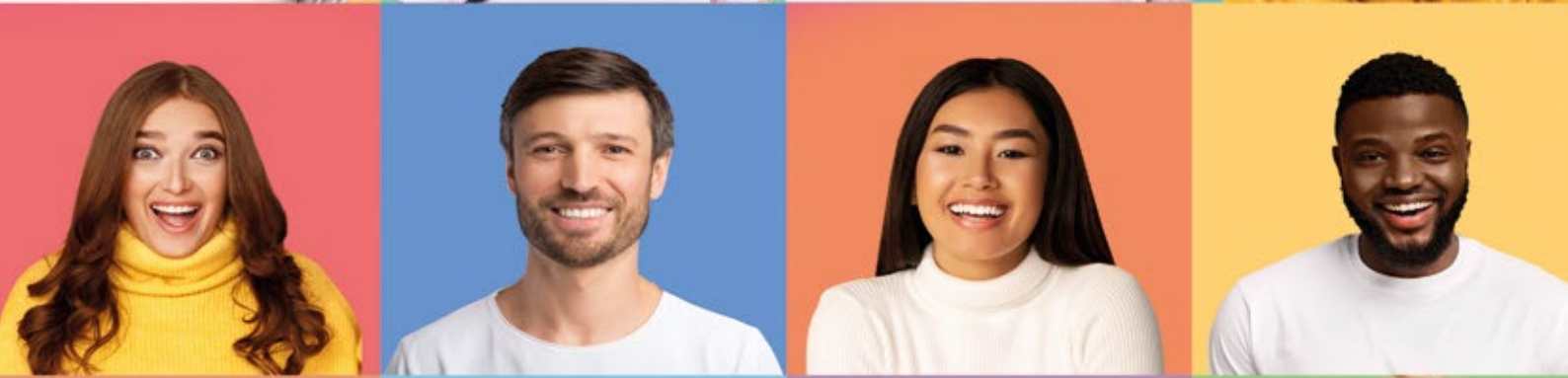
Au plaisir de vous rencontrer,



VINCENT DE WOLF

Député-Bourgmestre, en charge
de la participation citoyenne





Etterbeek

Administration communale d'Etterbeek
Avenue des Casernes, 31/1 - 1040 Etterbeek

etterbeek.brussels